

PARIS, le 4 octobre 2023
Original anglais

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**SUIVI DES DÉCISIONS ET RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF
ET LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE À LEURS SESSIONS ANTÉRIEURES**

PARTIE IV

QUESTIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

ADDENDUM 2

COMMENTAIRES DU SYNDICAT DU PERSONNEL DE L'UNESCO (STU)

Résumé

B. Rapport sur la répartition géographique et l'équilibre entre les genres au sein du personnel du Secrétariat, et sur les mesures prises pour remédier à tout déséquilibre

Conformément au point 9.2.E.7 du Manuel des ressources humaines de l'UNESCO, le Syndicat du personnel de l'UNESCO (STU) présente ses commentaires sur le rapport de la Directrice générale.

1. Le STU se félicite des efforts et des stratégies que le Secrétariat met en place pour améliorer la répartition géographique globale des postes géographiques, sachant qu'il existe toujours un déséquilibre.
2. Le STU reconnaît le pourcentage global élevé d'États membres représentés au sein de l'UNESCO (80 %), ce qui place l'Organisation parmi les institutions affichant le meilleur taux de représentation, selon l'Administration. En particulier, le STU constate avec satisfaction la hausse des recrutements en provenance de pays sous-représentés : bien que leur nombre reste sensiblement le même, le STU note que 48 % des recrutements sur des postes géographiques proviennent de pays non représentés ou sous-représentés, conformément à l'objectif fixé.



3. Toutefois, le STU note que les données présentées dans le document ne fournissent pas d'informations sur l'efficacité du processus de recrutement pour atteindre cet objectif et d'autres objectifs en matière de recrutement : combien de postes ont fait l'objet d'un réaffichage avant qu'une décision ne soit prise ? Combien après les conclusions du processus (recommandation du panel) ? Combien de fois un poste a-t-il été réaffiché ? Pour quelle raison ?

4. Le STU attend avec intérêt les résultats du programme pilote pour les membres du personnel de niveau intermédiaire pour la période 2022-2023 et reste attentif aux processus sous-jacents.

5. Pour ce qui est de l'équilibre entre les genres au sein du personnel, le STU note qu'à l'UNESCO, le taux de femmes occupant des postes de directeur et de rang supérieur a légèrement diminué depuis janvier 2022, passant de 43 % à 41 %, au lieu d'augmenter. L'UNESCO doit continuer à œuvrer pour la parité et à s'efforcer d'atteindre l'équilibre entre les genres au sein du personnel à tous les niveaux.